

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 27 SEPTEMBRE 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; DAOLIO Gilbert ; KLOPP Christophe ; SCHMIDT Laurence ; DARRAS Marie-Christine ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie ;

Absents excusés : BOYENVAL Philippe (pouvoir à E. BRISSY) ; DHORNE Dominique (pouvoir à D. HESDIN) ; THILLOY Jean-François (pouvoir à M-C. DUBREUCQ).

## **I – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

*Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Madame Emmanuelle BRISSY comme secrétaire de séance.*

## **II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 JUIN 2022**

*Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du 27 juin 2022 tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture et observations.*

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022.*

## **III - ÉCLAIRAGE DU SENTIER LE LONG DE L'ÉCOLE MATERNELLE.**

*Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à l'éclairage public du sentier le long de l'école maternelle.*

*Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 16795.00€TTC.*

*Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :*

- *Montant pris en charge par la FDE (20% du coût hors taxes des travaux (13224€), la TVA et la maîtrise d'œuvre de 7% du coût HT) ..... 6 216.00€*
- *Contribution de la commune ..... 10 579.00€*

-----  
*Total TTC 16 795.00€*

*Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :*

- *D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;*
- *D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 10 579€.*

L'implantation définitive des candélabres sera arrêtée par la commission travaux.

## **IV – COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET DES ADJOINTS.**

\* Monsieur le Maire signale que :

1/ Le séminaire des Maires de la Somme a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 02 juillet 2022.

- Amiens Métropole a été impacté par la crise du Covid : il est constaté un manque à gagner de plusieurs millions d'euros.

- Il a été rappelé que la cybersécurité est très importante qui plus est dans le cadre du RGPD.
- Présentation des applications mobiles des communes de Salouël, Boves et Querrieu.
- Un atelier a été créé pour chercher à développer la lecture publique.
- La mutualisation pour la restauration scolaire a été abandonnée par les services de la métropole car trop compliquée à mettre en œuvre. La cuisine d'Amiens n'est pas assez conséquente. Il va être étudié la possibilité de se regrouper afin d'obtenir un forfait négocié de la part d'un fournisseur et ainsi faire baisser les coûts.
- La mutualisation du portage des repas à domicile est aussi à l'étude. Les communes devront se positionner sur ces projets avant la fin de l'année.
- Il est proposé une aide à l'urbanisme réglementaire en sus de l'instruction car il n'existe rien actuellement pour aider les maires à suivre les DAACT. Celles-ci demandent une visite de contrôle à chaque dossier, ce que les maires ne peuvent faire actuellement. Il s'agirait d'une aide sur le terrain et juridique qui aurait un coût estimé à 1500€/an susceptible de baisser en fonction du nombre de communes adhérentes.
- M. le Maire relate l'intervention du professeur LEFRANC lors de ce séminaire sur la robotisation en chirurgie.

2/ M. le Maire remercie Madame DUBREUCQ et Monsieur DEFFONTAINES qui n'ont pas été épargnés durant son absence estivale et ont eu à gérer l'incendie entre la rue de Rumigny et la résidence Anthelme, la destruction d'une partie de la barrière neuve de la mare (un véhicule s'y est encastré sans témoin) puis la mort de tous les poissons de celle-ci par manque d'oxygène (résultat des analyses effectuées par les services d'Amiens Métropole).

M. DEFFONTAINES signale qu'il a déposé une main courante pour mise en danger de la population auprès de la gendarmerie suite au feu dans les champs appartenant à la Ferme du Beauceron.

Il y indique que Mme DUBREUCQ et lui ont interpellé le propriétaire dès le matin avec appui de l'arrêté préfectoral pour lui demander de ne pas battre près des habitations. L'origine du feu n'est pas connue mais le fait d'utiliser une moissonneuse batteuse si près des habitations par très forte chaleur, n'était pas raisonnable. Heureusement qu'il y avait un champ de maïs entre le feu et les maisons. Celui-ci a servi de coupe-feu !

3/ La fibre optique a été installée à l'école maternelle suite à la création d'un nouveau passage dans le vide sanitaire. Cela a permis de poursuivre son installation vers le préfabriqué cet été. Un nouveau TBI y sera prochainement installé par Amiens Métropole.

4/ La fibre a été installée également à la mairie mais suite à une erreur, un nouveau numéro a été attribué. Il a fallu un mois d'appels incessants de la part de Monsieur THEO (merci à lui) auprès d'Orange pour que le nouveau numéro soit transféré sur l'ancien ! Reste à faire un regroupement des numéros pour n'avoir plus qu'une seule facture ...

5/ Suite à l'installation de la fibre à la salle communale, une nouvelle caméra munie d'infrarouge a été installée par la société Kiece. Les images sont très nettes, les plaques d'immatriculation des véhicules ainsi que leurs propriétaires, auteurs d'incivilités, sont bien visibles. M. le Maire peut sélectionner une image à présenter en gendarmerie pour dépôt de plainte.

6/ Les feux intelligents n'ont pas été commandés à cause d'un retard dans l'attribution du marché. Les services de la Métropole ne savent pas s'ils seront livrés avant la Toussaint.

7/ Lors de la réunion organisée par la FDE80 qui s'est tenue le 12 septembre, différents sujets ont été abordés :

- Un schéma de déploiement des bornes de recharge électrique est en cours d'élaboration et sera arrêté d'ici la fin de l'année pour des implantations prévues d'ici 2025.
- Une forte hausse de l'énergie est constatée actuellement principalement due à une spéculation sur les marchés internationaux.
- Les communes adhérentes au groupement de commande de l'énergie initié par la FDE80 sont protégées jusque fin 2023 puisque les prix sont fixes.
- Un risque de pénurie d'électricité est possible du fait d'une baisse de production causée par l'arrêt des réacteurs nucléaires, et la sécheresse qui a réduit l'activité des centrales hydroélectriques.

- Des délestages seront peut-être nécessaires lors des pics de consommation ce qui entraînerait des coupures de courant d'une durée de 2 heures en journée. Les sites sensibles tels que les hôpitaux et certains établissements publics seraient épargnés. La sobriété énergétique est de rigueur.
- L'installation des illuminations de Noël sont à éviter surtout pour celles non équipées de LED. Les communes devront montrer l'exemple par rapport aux foyers en cas de restrictions et agir de manière cohérente.

Monsieur le maire signale que dans d'autres communes, il est proposé de remplacer ces illuminations par des sapins décorés naturellement, d'illuminer simplement la mairie ainsi que les locaux scolaires et de réfléchir à d'autres pistes, ce qui est partagé par l'assemblée.

8/ Commerce : Le cabinet d'architecture ARCANA a été reçu le 22 septembre pour une présentation des diagnostics, esquisses et chiffrages. La commission commerce se réunira le 10 octobre prochain pour étudier et travailler sur ce dossier. Il faudra avoir déposé les dossiers de demande de subventions avant le 31 décembre 2022 (DETR, DSIL, Conseil Régional, ...).

9/ La conférence des maires de la Somme est prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain :

Il sera question du dispositif « intracting » pour le remplacement des lampes de la RD1001 par des LEDs.

Il sera également question du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement des communes à leurs EPCI, obligatoire avec effet rétroactif au 01/01/2022. La décision sur les modalités et critères de reversement devra être approuvée par toutes les assemblées avant le 31/12/2022.

10/ Le 04 octobre 2022, le conseil régional dévoilera sa future politique d'aides aux communes et aux territoires pour les prochaines années.

11/ M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la volonté de la Gendarmerie de ne plus le renseigner sur l'identité des auteurs d'incivilités auprès des containers (filmés). Car auparavant, l'auteur des infractions était invité à venir reprendre ses dépôts illicites sous peine de dépôt de plainte.

Il est désormais conseillé à M. le Maire de déposer plainte à chaque infraction.

Cela implique pour lui un déplacement à minima à Saint-Sauflieu, voire Conty ou Poix et ne solutionne pas la gestion des dépôts illicites. Cela serait une double peine pour la commune car elle devrait toujours demander au personnel communal de s'occuper des dépôts et ne percevrait même pas l'amende dans le cas de poursuite par le procureur !

M. le Maire va écrire un courrier dans ce sens au chef d'escadron de Montdidier.

12/ M. le Maire signale que jusqu'à présent, M. DEFFONTAINES s'occupait des locations de la salle mais ne peut plus absorber ce surplus de travail.

Deux personnes avaient été pressenties pour s'en occuper mais ont décliné l'offre.

Le changement de règlement a porté ses effets et la vaisselle est désormais propre mais reste toujours à gérer les états des lieux, relevés de compteurs, etc.

M. DEFFONTAINES signale qu'il serait dommage de se priver d'un revenu qui n'est pas négligeable et le seul de la commune.

Les conseillers municipaux seraient-ils d'accord pour effectuer une permanence chacun un week-end par rotation ? Quelqu'un serait-il intéressé pour s'occuper des locations ? Quelle solution trouver ?

13/ Piste cyclable entre Dury et Hébecourt : Monsieur le Maire a reçu un courrier du vice-Président d'Amiens Métropole en charge des mobilités, l'informant de la difficulté à intégrer le projet de piste cyclable entre Hébecourt et Dury dans le schéma cyclable (programmation pour les 10 prochaines années) au motif du coût élevé et signale un possible accompagnement de la commune si elle se porte maître d'ouvrage.

Le président GEST, dans un courrier antérieur, affirmait que la maîtrise d'ouvrage revenait à la Métropole.

M. le Maire va intervenir pour rappeler l'utilité de cet équipement visant à assurer la sécurité des usagers et le développement du vélo dans le sud amiénois.

14/ Le projet de covoiturage avec le Conseil Départemental avance. Des devis d'abri à vélos sont actuellement demandés afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Vélocité.

15/ Lettre recommandée de la commune de Rumigny dans laquelle M. EVRARD, Maire de Rumigny s'adresse à la présidente du SISCO avec copie aux mairies du Syndicat Scolaire.

Il y indique être favorable à la construction d'un bâtiment périscolaire depuis longtemps mais ces préconisations n'ont pas été entendues par les présidents successifs du SISCO.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Rumigny a refusé la modification des statuts du Syndicat Scolaire. Cette modification est un préalable à toute étude de construction d'un nouveau périscolaire car les statuts actuels ne prévoient rien sur les bâtiments intercommunaux.

De plus, comme M. le Maire de Grattepanche, il est favorable à ce que ce périscolaire soit en totalité la propriété du Syndicat Scolaire.

Mme BUDYNEK, présidente du Syndicat Scolaire, rappelle qu'elle organise une réunion chaque année en conviant les trois maires du regroupement pour discuter de l'avenir du Syndicat. M. EVRARD ne s'y présente pas.

Elle signale que les statuts sont en cours de révision. Elle et M. le Maire espèrent qu'ils seront votés avant le 31 décembre 2022.

16/ La commune a adhéré au contrat d'objectif territorial sur les énergies renouvelables et thermiques afin de mobiliser des financements comme le fonds chaleur de l'ADEME qui intéresse le dossier de changement de la chaufferie de la mairie/école. Il n'y a pas d'engagement final.

À ce propos, M. DAOLIO fait une présentation de l'audit de CDC conseil, réactualisé par la FDE80, sur le remplacement du système de chauffage de la mairie/école. Fioul, bois ou géothermie : les coûts de travaux et financement avec les estimations de fonctionnement sur 20 ans.

La géothermie, malgré un investissement très important, paraît être en fonctionnement annuel, la moins onéreuse.

## V – QUESTIONS DIVERSES.

Philippe THEO

Avait déjà répondu aux points évoqués par M le Maire de Rumigny en 2016 et souhaiterait répondre à son courrier dans lequel, d'ailleurs, il est mis en cause en tant qu'ancien président.

Gérard DEFFONTAINES signale :

- qu'Antonin est bien occupé par les espaces verts de la commune

- que M. HARDUIN a commencé la construction d'un hôtel à insecte qu'il serait bon de finir et d'installer. Il fait appel aux bonnes volontés.

- que les haies du domaine public ont été taillées.

M. DEFFONTAINES aimerait que chaque maison du village soit dotée d'un numéro (fixé au minimum aux boîtes aux lettres) permettant aux livreurs et autres personnes de savoir où ils sont. De même, il serait bon que les containers soient rangés une fois qu'ils ont été vidés. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation.

M. le Maire signale également qu'un véhicule a percuté la rambarde d'entrée du village côté Amiens. Les services d'Amiens Métropole ont été mis au courant de l'identité de la personne.

Michel TATTEBAUT signale que l'eau de la mare était noire, sentait mauvais et recevait un écoulement alors qu'il ne pleuvait pas dans la semaine mais il a plu abondamment depuis...

M. le Maire lui demande de le prévenir immédiatement dès qu'il constate ce genre de fait pour pouvoir agir rapidement.

Il demande également que la porte de l'église soit repeinte. Stéphane VAN DE MOORTELE indique que la société KAPAROL subventionne et donne de la peinture aux personnes déposant un projet. Il se charge de se renseigner. M. DEFFONTAINES remarque que le personnel n'a pas le temps de s'en occuper, peut-être faire un atelier participatif ?

Gilbert DAOLIO s'était chargé d'étudier la possibilité de récupérer les eaux de pluies du toit de la salle communale mais cela s'avère trop onéreux (cuve enterrée (ou pas) de plus de 5000 litres, pompe de relevage, quid de l'excédent d'eau ...).

Il serait peut-être quand même bon d'installer quelques récupérateurs d'eaux de pluie raccordés aux gouttières des bâtiments communaux (mairie, école, préfabriqué, salle, ...) afin de pallier le manque d'eau qui ne manquera pas de se produire dans les prochaines années et qui a déjà été ressenti par le personnel communal cet été.

Christophe KLOPP demande si M. le Maire était au courant que désormais il y a des gardes à la déchetterie de Rumigny ?

Oui, M. DEFFONTAINES le lui avait dit car était allé sur place et l'avait constaté mais il n'y a eu aucune communication de la part de la Métropole aux communes concernées. Cela est fait apparemment pour éviter les dépôts de toutes natures (qui ne sont pas des végétaux) et sont très onéreux à traiter pour Amiens Métropole.

**Séance levée à 23h05**

La secrétaire,  
Emmanuelle BRISSY



Le Maire,  
Dominique HESDIN



